



Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan



ARRETE
DE DELEGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT
AU MAIRE

HT/YC
ASG n° 10.0733

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

ARRETE

Article 1 : Madame Marie-José DAUZIDOU, neuvième Adjoint au Maire, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

1. Signer tous documents comptables, mandats, titres de recettes, toutes pièces d'état civil et certificats.
2. S'occuper des problèmes de personnel et gérer les ressources humaines
3. Traiter les questions concernant la communication et signer tous documents s'y rapportant.
4. Délivrer les expéditions du Registre des délibérations et arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, à Monsieur le Procureur de la République de Saintes et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 14 juin 2010

SPECIMEN DE SIGNATURE
Le neuvième Adjoint,

Marie-José DAUZIDOU

Le Député-Maire,

Didier QUENTIN

